

PROVINCE de

NAMUR

ARRONDISSEMENT

de

DINANT

COMMUNE

de

HAVELANGE

Du registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL de cette Commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 30/09/2013

PRESENTS : Nathalie DEMANET, Bourgmestre - Présidente ;
Marc LIBERT, Jean-Marie POLET, Jean GATHY, Marie-Paule LERUDE, Echevins ;
Michel COLLINGE, Rolande COLLARD, Christine MAILLEUX, Bénédicte TATON,
Annick DUCHESNE, André-Marie GIGOT, Renaud DELLIEU, Maurice COLLINGE,
Alexis TASIAUX, Jean GAUTHIER, Emmanuel HENROT, Antoine MARIAGE,
conseillers communaux ;
MANDERSCHIED Fabienne, Directrice générale ;

Le Conseil communal, en séance publique,

Objet : Fixation du prix des concessions dans les cimetières.

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la situation financière de la commune ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : Il est établi, pour les exercices 2014 à 2016, une redevance communale :

Pour les concessions dans les cimetières : emplacement (l. 1m20 - L. 2m50)

124 €/m² pour les personnes domiciliées dans notre commune

175 €/m² pour les personnes nées dans la commune

300 €/m² pour les personnes étrangères à notre entité

Pour les fosses murées (l. 1m20 - L. 2m50) :

620 €

A ce montant, il y a lieu d'ajouter le montant de la concession

Pour les fosses murées (deux emplacements) :

1000 €

A ce montant, il y a lieu d'ajouter le montant de la concession

Pour les columbariums :

- 372 € par cellule pour les personnes domiciliées dans notre commune
- 500 € pour les personnes nées dans notre commune
- 900 € pour les personnes étrangères à notre commune

Concernant les parcelles de dispersion, la somme de 25€ sera demandée pour le placement d'une plaquette nominative sur la stèle mémorielle.

Article 2 : Le titre de propriété sera transmis dès réception du paiement.

PAR LE CONSEIL

La Directrice générale,
(s) F. MANDERSCHIED.

La Présidente,
(s) N. DEMANET.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

F. MANDERSCHIED.



N. DEMANET.